

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

37 H

Ursulines d'Eymoutiers

(1724-1789)

Répertoire numérique détaillé

par Anne Gérardot, conservatrice

Limoges
2011

INTRODUCTION

L'ordre des Ursulines fut créé au cours de la première moitié du XVI^e siècle. Fondée sous forme séculière, la compagnie évolue vers une vie communautaire et adopte la règle de saint Augustin, avec pour vocation particulière de veiller à l'instruction des jeunes filles. Les Ursulines s'établirent à Eymoutiers en 1629 à l'instigation de l'évêque François de La Fayette. Les religieuses étaient en 1698 au nombre de soixante et, en 1775, au nombre de trente professes et sept converses. Elles furent expulsées de leur couvent lors de la Révolution.

Le fonds conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne, très lacunaire, ne contient que 9 pièces. 54 mètres de bibliothèque provenant du couvent des Ursulines d'Eymoutiers y sont également conservés. Il se trouve dans un bon état de conservation.

BIBLIOGRAPHIE

ARON (M.), *Les Ursulines*, Paris, 1937.

AULAGNE (Joseph), *La Réforme catholique du XVII^e siècle dans le diocèse de Limoges*, Paris / Limoges, 1906, spéc. p. 303-304. [I/H 120]

GUEUDRÉ (M.), *Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule en France*, Paris, 3 vol., 1957-1964.

LECLER (l'abbé A.), « Chronique des Ursulines d'Eymoutiers », dans *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, Tulle, 1890, p. 203-295 (*Archives historiques de la Marche et du Limousin*, 2). [IN-8° L 293 (usuel)]

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Archives départementales de la Haute-Vienne

Série D : Collège de Limoges

D 87 Rentes constituées (1770-1780). « Registre des rentes constituées courantes. » - Les dites rentes sont servies aux religieuses de la Providence, aux Carmélites, aux Ursulines de Brives, aux Bénédictins de Limoges, aux Visitandines, aux Bénédictins de Solignac, aux religieuses de Saint-Alexis, à l'hôpital de la Souterraine, aux religieuses de la Charité d'Aubusson, aux Clairettes, aux Ursulines d'Eymoutiers.

- D 243 Nouveau collège. – Procédures (1771-1789). Contient : procédure entre le Collège et les religieuses Ursulines d'Eymoutiers, représentées par Martial La Saigne, chanoine du chapitre d'Eymoutiers. Ces dernières réclament certain prêt fait aux Jésuites avant leur dissolution (1785).
- D 1052 Biens du prieuré de l'Artige dans la paroisse de Saint-Amand-le-Petit (1628-1740). Procédures. Contient : procédure contre les religieuses Ursulines d'Eymoutiers, touchant les droits seigneuriaux à exercer sur les tènements de Trasrieu et Malaguerre (1740).

Série G : Clergé séculier

- 1 G 247 Lettres d'affaires adressées à Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges (1761-1769). Contient : lettre de la supérieure des Ursulines d'Eymoutiers, demandant à être déchargée de la direction de son couvent (1769).
- 1 G 786 Mémoires, requêtes, élections, procès-verbaux, états de biens et pièces diverses concernant les Ursulines de Beaulieu, Brive, Eymoutiers, Limoges, Pierre-Buffière et Ussel (1649-1789).

Série H : Clergé régulier

- 36 H Ursulines de Limoges.

Sous-série 1 Q : Domaines nationaux

- 1 Q 79 Contient :
- Vente au sieur Antoine Santoulier d'une maison en la commune d'Eymoutiers, provenant des religieuses Ursulines (an IV).
- Vente au sieur Menot de deux domaines en la commune de Saint-Pierre-Château [Peyrat-le-Château], provenant des Ursulines (an IV).
- 1 Q 476 Contient : biens provenant des religieuses Ursulines.

CORPS DU RÉPERTOIRE

PERSONNEL

- 37 H 1 Jeanne Berhoulaud, veuve de Pierre Le Thellier, et leur fils Guy Pierre Le Thellier, demeurant à Nedde¹, cèdent aux Ursulines d'Eymoutiers une rente foncière assignée sur le tènement appelé du Boncix, dans le village de Champagnac², paroisse de Beaumont³, en paiement de la constitution dotale de Jeanne Le Thellier, fille de Jeanne (1739). Contrat de constitution dotale de Marie-Anne du Authier de La Brugère, en religion sœur dame Angélique (1774).
- 1739-1774
- 1 cahier papier 4 fol., 1 pièce papier.

CORRESPONDANCE

- 37 H 2 Lettre signée « Breuil » adressée à M. Serre, docteur en théologie et official, à Brive, au sujet de réparations à faire à l'Étang Neuf et à l'étang de Sadroc⁴ (cachet de résine rouge, 1764). Brouillon d'une lettre adressée par M. Serre à M. de Puymarest, dans laquelle il est entre autres fait mention des Ursulines d'Eymoutiers et de réparations à effectuer à l'étang de Sadroc (s. d. [v. 1764]). Lettre adressée à Mme de Marsillac, supérieure du monastère des Ursulines d'Eymoutiers par M. Pouyat, principal du collège de cette ville, au sujet de rentes prétendues par les religieuses sur le village de Trarieux⁵ (1766).
- 1764-1766
- 3 pièces papier.

RENTES CONSTITUÉES

- 37 H 3 Constitution en faveur des Ursulines d'une rente de 234 livres 9 sols au principal de 11 782 livres 10 sols sur les tailles de la généralité de Limoges (1724) et

¹ Dép. Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers.

² Hameau de Champagnat, comm. de Beaumont-du-Lac.

³ Aujourd'hui Beaumont-du-Lac, dép. Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers.

⁴ Dép. Corrèze, arr. de Brive-la-Gaillarde, cant. de Donzenac.

⁵ Lieu-dit, commune de Peyrat-le-Château (dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers).

certificat par lequel le prévôt des marchands et les échevins de Paris attestent que les religieuses possèdent cette rente, établi dans le cadre de l'édit de 1764 relatif au remboursement des rentes constituées (1765). Constitution par les chanoines du chapitre de Saint-Étienne d'Eymoutiers d'une rente de 150 livres au principal de 3 000 livres, à prendre sur tous les revenus temporels du chapitre, en faveur des Ursulines (1774). Pièces de procédure entre Martial Lassaigne, prêtre, chanoine du chapitre de la ville d'Eymoutiers et syndic temporel des Ursulines, et Jean Poyat, prêtre, principal du collège d'Eymoutiers, au sujet d'une rente de 125 livres au capital de 3 000 livres constituée par les pères Jésuites en faveur des Ursulines : sentences (1781, 1789), mandement exécutoire (1789).

1724-1789

3 pièces parchemin, 2 cahiers parchemin de 8 et 6 fol., 2 pièces papier (analyses d'actes, XVIII^e siècle).

TABLE DE CONCORDANCE

| Ancienne cote | Nouvelle cote |
|----------------------------------|----------------|
| Documents sans cotation ancienne | 37 H 1, 37 H 3 |
| A 4072 | 37 H 2 |
| A 5716 | 37 H 3 |